



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°09-14

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Séance du 05/04/14 (Quorum atteint)
Date de la convocation : 31/03/14

L'an deux mil quatorze, le samedi cinq avril à neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué par le maire sortant s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence du **Monsieur Jean-Paul FERREIRA**, maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 votants : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

PRESENTS :

Jean-Paul FERREIRA - Myriam PIERRE - Bruno APPOLINAIRE - Carmélita JEAN-JACQUES - Félix TIOUKA - Muriel SABAYO - Hervé ROBINEAU - Liliane APPOLINAIRE - Alexis TIOUKA - Eveline PERIGNY-BAUMANN - Christian BLAISE - Julie PARAENSE - Jocelyn Roger THERESE - Josette AUGUSTE - Daniel FRANCOIS.

ABSENTS

SECRETARE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : L'article L.2122.1 du CGCT dispose qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.
En vertu de l'article L.2122.2 du CGCT, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Le pourcentage précité constitue une limite maximale à ne pas dépasser. L'effectif légal du conseil municipal de Awala-Yalimapo étant de 15, le nombre maximum d'adjoints ressort donc à :
 $15 \times 30\% = 4.5$ chiffre qui doit être arrondi à l'entier inférieur.
C'est donc le nombre de 4 adjoints que je vous propose de retenir.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal,

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré ;

Fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Awala-Yalimapo

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA